



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### taxe sur les salaires

Question écrite n° 122810

#### Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les charges sociales qui pèsent sur les employeurs associatifs. Le coût du travail peut constituer un frein à l'embauche, notamment au sein des associations qui ont un budget contraint. Or, ces structures ont un rôle irremplaçable dans la prise en compte des besoins de nos concitoyens dans les domaines social, sanitaire, économique, éducatif, culturel, environnemental. Pour exemple, il lui cite le cas d'une maison des jeunes et de la culture de sa circonscription qui est contrainte de verser 1 000 euros de plus de taxe sur les salaires, qui s'élève désormais à 1 668 euros pour l'année écoulée. C'est pourquoi l'ensemble des maisons des jeunes et de la culture souhaite bénéficier d'une exonération de la taxe sur les salaires. En conséquence, il souhaiterait connaître les mesures qu'il entend prendre pour répondre à cette revendication.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Merville](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122810

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** budget et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** budget, comptes publics et fonction publique

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mai 2007, page 4223